

Note d'information Sécurité

LES GILETS DE SAUVETAGE

Depuis le 1er janvier 2010, la loi sur les équipements de protection individuels de flottabilité a évolué et précise les conditions d'utilisation. Cette réglementation impact directement le choix des équipements individuelles de flottabilité (EIF) traditionnellement appelés "gilets de sauvetage" ou "brassières". **Ils sont toujours le premier niveau de sécurité de tout incident maritime.**

Seuls les gilets de sauvetage 100 N norme EN 395 sont reconnues comme gilet de sauvetage.

Et donc homologué pour la pratique du scoutisme marin. Cette norme doit dispenser à terme (se sera confirmer par note d'information) des tests annuels de flottabilités actuellement pratiqués pour les anciennes normes ce qui serait une simplification pour nos pratiques.

Période transitoire : Les brassières « anciennes normes » de 100 N en très bon état peuvent continuer à être utilisées, sous réserve du respect de la réglementation précédente (notamment tests de flottabilité avant leur mise en service saisonnière). Mais cette disposition disparaîtra dès la fin de l'année 2010.

Aucune période transitoire pour les moins de 30kg,

Il est de toute première importance de vérifier que les « gilets » fournis **aux enfants de moins de 30 kg** soient effectivement conformes à la norme « NF 100 (NF/EN 395) ». C'est la seule norme qui doit être prise en compte pour équiper les personnes de moins de 30 kg **dès aujourd'hui**. Elle est vérifiable par la mention « gilet de sauvetage » et la référence NF/EN 395 apposées sur les « brassières ».

Le choix du matériel :

Les équipements d'aide à la flottabilité de 50 N.

**Ne sont plus homologués pour la navigation pour les jeunes scouts marins,
Ces gilets ne peuvent être utilisés que par d'excellent nageur.**



*L'usage de ce matériel nécessiterait de faire passer le test anti panique **et** un brevet de natation à tous les pratiquants jeunes et encadrement et de disposer d'un moyens d'intervention **permanent** pour les sorties à moins de 2 milles en plan d'eau fermé à proximité de toutes les embarcations.*

Les équipements d'aide à la flottabilité de 100 N

Les gilets 100 N sont destinés à des jeunes pratiquant des activités nautiques dans des zones côtières ou des plans d'eau relativement abrités. Ils retournent sur le dos en moins de 10 secondes une personne inconsciente. En France ces gilets de sauvetage sont autorisés en tant qu'armement de sécurité sur les bateaux de la 6ème à la 4ème catégorie plaisance correspondant aux catégories européennes « B », « C » et « D »), les gilets embarqués doivent correspondre au minimum au « type 100 » (références de la norme : EN 395) à l'exclusion des modèles à gonflage oral

reconnaît pas.

Tableau 2 : flottabilité minimale
(Extrait de la norme EN 395 dite des « 100 Newton »)

Poids de l'utilisateur	Jusqu'à 20 kg	Plus de 20 à 30 kg	Plus de 30 à 40 kg	Plus de 40 à 50 kg	Plus de 50 à 60 kg	Plus de 60 à 70 kg	Plus de 70 kg
Flottabilité minimale	30 N	40 N	50 N	60 N	70 N	80 N	100 N

Parmi ces gilets de sauvetage homologués, il existe deux sous catégories :

Les gilets classiques et les gonflables.

Classique



Gilet Storm
Plastimo

Equipement très fragile durée de vie inférieure à 6 mois en usage normal efficacité au retournement et maintien douteux

12 euros

Classique



Gilet SECUFIT 100N
Décathlon

MODELE CONSEILLE

Equipement robuste testé, durée de vie >2 ans
Efficacité au retournement garantie

30 euros

Gonflable



Gilet gonflable
Hydrostatique

MODELE PRATIQUE

Equipement à vérifier annuellement par gonflage manuel et renouvellement de cartouche à prévoir tous les 3 ans

80 euros

GILET GONFLABLE

INTERDIT : Ceux à gonflage manuel :

S'agissant des gilets gonflables, plus légers et moins gênant, on distingue :

Le déclenchement du gonflage peut se fait manuellement grâce au système de percussion manuelle, on tire alors une poignée qui dépasse sur un coté du gilet.

Ceux-ci sont interdits pour la pratique des activités de scoutisme marin car en cas d'inconscience pas de déclenchement



DECONSEILLE : Ceux à gonflage automatique avec pastille :

Si le porteur du gilet passe par-dessus bord, la pastille se dissout au contact de l'eau, ce qui déclenche la cartouche de gaz et provoque le gonflement du gilet.

Ceux-ci sont déconseillés car ils peuvent subir une forte altération en milieu humide pour la pratique des activités de scoutisme marin

CONSEILLE : Ceux à gonflage automatique avec système hydrostatique :

Ce système automatique fonctionne sous l'effet de la pression de l'eau sur la membrane; lorsque le porteur du gilet s'enfonce dans l'eau, la pression augmente, la membrane laisse passer l'eau et le gilet se gonfle. L'avantage réside dans le fait que lorsqu'il est rangé dans un endroit humide ou sous l'effet de projection de l'eau **il ne risque pas de se gonfler par inadvertance.**

La vérification du matériel :

Il est de toute première importance de vérifier que les « gilets » fournis jeunes par les parents ou l'association soient vérifiés à chacune des sorties et conformes à la norme « NF 100 (NF/EN 395) ». C'est la seule norme qui doit être prise en compte Elle est vérifiable par la mention « gilet de sauvetage » et la référence NF/EN 395 apposées sur les « brassières ». Il convient de vérifier donc :

- l'aspect et l'état général
- l'étiquette de la norme
- les dispositifs de fermeture
- les dispositifs réfléchissants
- le sifflet de signalement
- le bon port du gilet en toute circonstance même pour l'encadrement dès l'accès au ponton et l'usage des annexes

Les gilets de sauvetage ont une durée de vie limitée, accentuée par les agressions auxquelles ils sont soumis (rayonnement ultra-violet, en mer avec le sel, abrasion, micro-organismes, hydrocarbures, compression ...).

En mer, le nettoyage à l'eau douce après chaque utilisation est préconisé, le stockage dans un endroit sec, aéré et à l'abri des rayonnements solaires recommandé, les réparations de fortune interdite.

Un contrôle tactile et visuel doit être réalisé régulièrement. L'absence ou la détérioration d'un élément de fermeture ou d'ajustement de EIF, ou encore d'enclouement des mousses doit conduire à sa mise hors service.